

Accompagner vos transformations



Organisme certifié Qualiopi spécialisé dans la formation et l'accompagnement professionnel, vous propose de faire un

# Bilan de compétences



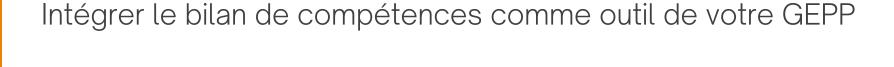
**■** RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Certificat n°2023/103620.1 Pour les activités : Actions de formation Bilans de compétences

Un focus sur votre trajectoire professionnelle



## DANS LE CADRE DE LA GESTION DES EMPLOIS ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS (GEPP)



Fidéliser vos collaborateurs en leur proposant un temps de réflexion personnalisé

Proposer des évolutions de carrière et connaître le potentiel de vos salariés

Accompagner les changements tout en préservant l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle

Accompagner les reclassements internes suite aux évolutions technologiques des métiers

Faire un point sur les compétences et l'expérience professionnelle de vos collaborateurs

Faciliter la mobilité et accompagner les évolutions professionnelles





#### POUR FAIRE UN POINT SUR VOTRE PARCOURS ET CLARIFIER VOS INTENTIONS



Redonner du sens à votre carrière, tout en retrouvant plaisir et motivation

Redéfinir votre projet professionnel

Préparer la prochaine étape de votre vie professionnelle

Trouver des pistes pour réussir votre reconversion

Trouver un métier qui correspond à vos compétences, atouts et aspirations

Mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle

## Le bilan est encadré par la loi



Articles L 6313-1 et R 6413-4 du code du travail (Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 - art. 2)

Le bilan de compétences mentionné au 2° de l'article L.6313-1 comprend, sous la conduite du prestataire effectuant ce bilan, les trois phases suivantes :

- 1° Une phase préliminaire qui a pour objet
- a) D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire
- b) De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin ;
- c) De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan ;
- 2° Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives ;
- 3° Une phase de conclusions qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :
- a) De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- b) De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
- c) De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

## Les modalités

#### VOTRE EMPLOYEUR SOUTIENT VOTRE DEMARCHE

- Dans ce cas, une convention est signée avec VIASENS et l'entreprise finance le coût de votre bilan ou le fait financer par son OPCO, avec ou sans subrogation sur son plan de développement des compétences.
- Vous adressez à votre employeur une demande de congé pour bilan de compétences si celui-ci est réalisé pendant le temps de travail 60 jours avant son démarrage.
- Vous décidez si les résultats du bilan sont à communiquer à votre employeur, ou si vous souhaitez en conserver la propriété.

#### VOTRE EMPLOYEUR ORGANISE UN PLAN DE RECLASSEMENT POUR SES SALARIES

- Dans ce cas, VIASENS prend contact avec votre service RH et analyse les postes impactés et les possibilités de reclassements internes et/ou externes.
- Une convention de groupe est signée avec votre employeur, et un consultant vous sera attribué
- Une partie de l'accompagnement est faite collectivement, une partie en individuel avec votre consultant.
- Les résultats sont communiqués à votre employeur pour décision et action.
- Un fonds dédié finance les bilans de compétences ou accompagnements réalisés (FNE...).

#### C'EST UNE DEMARCHE PUREMENT INDIVIDUELLE

- Vous pouvez opter pour faire financer votre bilan via le CPF, ou l'auto-financer en tout ou partie.
- Dans ce cas, rendez-vous sur moncompteformation.gouv.fr pour connaître le montant de vos droits
- Un Conseil en Evolution professionnelle vous donnera une liste d'organismes référencés. C'est à vous de choisir l'organisme et le consultant.
- Prenez rendez-vous avec VIASENS pour co-construire votre parcours et connaître la marche à suivre.
- Les conditions générales de vente et les modalités d'inscription, de gestion et d'évaluation se font sur la plateforme du CPF directement.

#### SI VOUS ETES DEMANDEUR D'EMPLOI

Nous vous invitons à rencontrer votre Conseiller Pôle emploi pour faire le point avec lui et lui demander un bilan de compétences. Pôle emploi est Conseil en Evolution Professionnelle, ainsi que l'APEC pour les cadres.

## Programme du bilan

(adapté à votre profil et votre situation)





## 1

#### **ACCUEIL:**

- Nous vous expliquons la démarche du bilan de compétences tel qu'il est prévu dans la loi.
- Nous vous présentons les méthodes et outils que nous utilisons
- Nous co-construisons ensemble les étapes et la durée de votre bilan, en fonction de votre situation et de vos objectifs.

## 2

#### **VOTRE SITUATION**

- Mieux se connaître et bâtir une relation de confiance
- Analyser son expérience et son parcours
- Identifier sa trajectoire professionnelle et ses aspirations
- Lister ses forces, talents et compétences acquises
- Identifier les freins ou croyances limitantes

## 3

#### **EXPLORATION**

- Prendre de la hauteur
- Rebondir et découvrir de nouvelles ressources
- Se projeter
- Tester sans risques
- Apprendre de ses erreurs

## 4

#### CONCLUSION

- Déduire du travail réalisé une situation professionnelle désirée
- Elaborer son plan d'actions
- Se mettre en route
- Rédiger son rapport de synthèse

#### LES SPECIFICITES DES BILANS DE COMPETENCES VIASENS

Retrouvez le sens et le plaisir de choisir votre trajectoire professionnelle

Résolument humains et orientés solutions, nos consultants vous aident à construire un Bilan de Compétences qui vous ressemble, vous accompagnant dans le diagnostic de votre situation et l'analyse de vos compétences et motivations, pour vous permettre de choisir et explorer la prochaine étape de votre parcours professionnel.

Pour connaître la grille des tarifs , adressez-vous à : Valentine Michel au 06 83 89 92 37 ou par mail : contact@viasens.fr

Le premier rendez-vous est gratuit.





## Votre Consultante

#### **EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE**

#### Consultante RH et Coach Professionnel

INDEPENDANTE 2018 - 2022

- Accompagnement de demandeurs d'emplois
- Bilans et orientation professionnelle
- Coachings individuels
- Missions RH et accompagnement d'équipes
- Formation (communication, management, innovation participative)
- Accompagnement d'étudiants dans le cadre de leur alternance
- Animation de visioconférences (gestion émotionnelle, confiance, coopération...)

#### Responsable RH, Formation et GPEC

SALARIÉE JUSQU'À 2018

- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- Mobilité et parcours professionnels
- Evaluation des compétences
- Elaboration de plans de formation
- Ingénierie de formation, gestion et suivi
- Management d'équipe
- Développement de la formation interne, du tutorat
- Animation de groupe métier
- Capitalisation des connaissances
- Rédaction d'accords d'entreprise
- Recrutement, communication

#### **Contact:**

Mail: contact@viasens.fr

Tel.: 06 83 89 92 37

https://www.linkedin.com/in/valentine-michel-/

Siret: 89257876600016

#### PROFIL PERSONNEL

Passionnée de psychologie et de développement personnel, j'accompagne les personnes qui veulent mieux se connaître, progresser dans leur alignement ou atteindre leurs objectifs, en harmonie avec leur entourage, la nature et la vie.

#### QUALITÉS PRINCIPALES

- A l'écoute de chacun
- Qualité du diagnostic
- Adaptation au rythme de l'autre
- Bienveillance et soutien
- Déontologie
- Approche holistique
- Disponibilité
- Orientation solutions

#### **FORMATIONS**

Innovation participative (Phosphoriales – 2020)

Coach Professionnel (ICI Genève - 2018)
Praticienne PNL (Réactive - 2018)
Innovation managériale et mobilités
professionnelles (ESC Clermont - 2017)
Praticienne en Sophrologie (Ecole de

Sophrologie de Chambéry - 2011) Management (Creci en 2004 - Essentiel

Management en 2015 - CNAM en 2018)

### VOTRE FINANCEMENT



#### PLUSIEURS POSSIBILITES S'OFFRENT A VOUS



Pour connaître la grille des tarifs, adressez-vous à : Valentine Michel au 06 83 89 92 37 - mail : contact@viasens.fr

#### Financement par l'employeur ou son OPCO

Via votre employeur : qu'il soit entreprise privée, association ou collectivité publique, votre employeur peut vous aider à réaliser un bilan ou un accompagnement personnalisé si vous rencontrez des difficultés ou que vous souhaitez évoluer professionnellement, dans le cadre de son plan de développement des compétences (ex-plan de formation). S'il s'agit d'une reconversion professionnelle, vous devrez demander à votre employeur une autorisation d'absence pour effectuer un CPF de transition (ex-CIF), financé par Transition Pro, présent dans chaque région.

#### Financement par Pôle emploi

Si vous êtes demandeur d'emploi et inscrit à Pôle emploi, vous pouvez demander à votre conseiller la prise en charge d'un bilan professionnel pour rebondir plus rapidement, dans le cadre de l'AIF (aide individuelle à la formation) ou de l'ASP (places pré-achetées par Pôle emploi auprès d'organismes de formation).

#### Financement par votre compte personnel de formation

Via votre **compte personnel de formation** (CPF) : depuis la Loi n°2018-771 Pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel , il est possible de financer un bilan professionnel, une formation ou un accompagnement via son compte personnel de formation, à activer sur le site www.moncompteformation.gouv.fr

#### Autres financements

Pour les personnes en situation de handicap, l'AGEFIPH prend en charge tout ou partie d'une demande de bilan ou de formation. Pour les personnes en situation d'exclusion sociale, des financements peuvent être sollicités via la CARSAT (caisse de prévoyance retraite) ou le CCAS (comité d'action sociale du département) ou la Région.

#### Auto financement

Vous pouvez financer votre accompagnement ou votre formation si vous êtes motivé et que vous en avez les ressources.